

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche
UNIVERSITÉ DU LITTORAL - CÔTE D'OPALE

MASTER

Vu le code de l'éducation ;
Vu le décret n° 84-573 du 5 juillet 1984 modifié relatif aux diplômes nationaux de l'enseignement supérieur ;
Vu le décret n° 99-747 du 30 août 1999 modifié relatif à la création du grade de master ;
Vu le décret n°2002-481 relatif aux grades et aux titres universitaires et aux diplômes nationaux ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;
Vu l'arrêté ministériel du 25 juillet 2006 relatif aux habilitations de l'Université du Littoral - Côte d'Opale, de l'Université d'Artois à délivrer les diplômes nationaux ;
Vu l'arrêté ministériel du 15 juillet 2006 relatif aux habilitations de l'Université de Valenciennes à délivrer les diplômes nationaux ;
Vu l'arrêté ministériel du 4 septembre 2006 relatif aux habilitations de l'Université Lille 2 à délivrer les diplômes nationaux ;
Vu l'arrêté ministériel du 12 décembre 2006 relatif aux habilitations de l'Université d'Amiens à délivrer les diplômes nationaux ;
Vu les pièces justificatives produites par M. MARC FELDIS, né le 10 janvier 1971 à BOULOGNE SUR MER (062), en vue de son inscription au master ;
Vu les procès-verbaux du jury attestant que l'intéressé a satisfait au contrôle des connaissances et des aptitudes prévu par les textes réglementaires ;

Le diplôme de **MASTER SCIENCES ET TECHNOLOGIES**, à finalité RECHERCHE, Mention SCIENCES ET TECHNOLOGIES DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES, spécialité SCIENCES DU SPORT
mention assez bien

est délivré à **M. MARC FELDIS**

au titre de l'année universitaire 2006-2007

et confère le **grade de master**,

pour en jouir avec les droits et prérogatives qui y sont attachés.

Fait à Lille, le 31 mars 2008

Le titulaire

Marc Feldis

N° LITTORA 7004142

/2008200604206

Le Président



M. Edward ANTHONY

Le Recteur d'Académie,
Chancelier des universités

Bernard DUBREUIL

